



Santé
Canada

Health
Canada

FAITES BOUILLIR VOTRE EAU



ATTENTION À TOUS LES RÉSIDENTS DE _____

Depuis le _____, l'eau de la collectivité n'est pas bonne à boire. Le présent avis renferme des renseignements importants en matière de santé et de sécurité!

Toute eau doit être bouillie avant de franchir vos lèvres. Laissez l'eau refroidir avant de l'utiliser.

Les personnes qui s'approvisionnent en eau auprès de la collectivité doivent d'abord faire bouillir leur eau.

- Vous devez faire bouillir l'eau à gros bouillons pendant au moins une minute complète avant de l'utiliser pour ce qui suit : boire, cuisiner, faire du jus, des boissons ou des préparations pour nourrissons, se brosser les dents ou tremper vos prothèses dentaires, laver des fruits et des légumes, faire de la soupe, du thé ou du café et faire des glaçons.
- L'eau des fontaines publiques n'a pas été bouillie et n'est pas sécuritaire.
- NE BAIGNEZ pas les nourrissons ou les bébés, car ils risquent d'avaler accidentellement de l'eau. Il est recommandé de les laver à la débarbouillette jusqu'à ce que l'avis d'ébullition de l'eau soit annulé.

Si vous ou une personne de votre entourage souffrez de diarrhée ou de maux de ventre, consultez immédiatement un médecin.

Faites bouillir votre eau jusqu'à ce qu'on vous informe officiellement qu'il n'est plus nécessaire de le faire.



Vous devez utiliser de l'eau bouillie pour :



Boire



Cuisiner



Faire du jus, des boissons ou des préparations pour nourrissons



Se brosser les dents ou faire tremper vos prothèses dentaires



Laver des fruits et des légumes



Faire de la soupe, du thé ou du café



Faire des glaçons



Vous pouvez continuer d'utiliser l'eau du robinet pour :



Vous laver les mains



Laver la vaisselle



Prendre un bain, exception faite des nourrissons et des bébés



Faire la lessive



AVIS SUR LA
QUALITÉ DE L'EAU

Pour en savoir plus, adressez-vous à votre centre de santé, à votre chef ou à votre conseil.

Canada